

# Élections municipales de mars 2020

Questionnaire

## Votre position à l'égard des pesticides de synthèse ?



**Monsieur Olivier Biaggi,**

Nous prenons attache avec vous en qualité de **citoyen-ne-s résidant sur le territoire de la COPAMO et réuni-e-s sous la forme d'un collectif soutenant « l'Appel des coquelicots »**.

Cet « Appel », lancé en septembre 2018 par l'association nationale « Nous voulons des coquelicots »<sup>1</sup>, vise à obtenir l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France pour des raisons environnementales et sanitaires devenues aujourd'hui incontestables.

Depuis bientôt 18 mois, plusieurs dizaines de milliers de personnes se rassemblent chaque premier vendredi du mois devant des mairies de France et fin 2019, l'Appel des coquelicots a vu la barre du million de signataires dépassée : ces chiffres manifestent clairement la très grande préoccupation des citoyen-ne-s français-e-s à l'égard des pesticides.

**Comme ailleurs en France, des habitant-e-s de la COPAMO se rassemblent chaque premier vendredi du mois devant une mairie de leur territoire** pour exprimer autant leur inquiétude que leur souhait de voir disparaître les pesticides de synthèse.

La question de l'usage des pesticides dépasse les clivages politiques traditionnels : en 2019, des maire-sses-s de tous bords politiques ont multiplié l'adoption d'arrêtés anti-pesticides un peu partout en France, à la suite de la suspension très médiatisée de celui du maire de Langouët, en Bretagne<sup>2</sup>. Pour la première fois, la justice a récemment validé deux arrêtés similaires, considérant que « *c'est à bon droit que [les maires concernés] ont considéré que les habitants de leurs communes étaient exposés à un danger grave, justifiant qu'ils interdisent l'utilisation des produits en cause* ».<sup>3</sup>

Dans le prolongement de ce mouvement, un décret et un arrêté consacrant des « zones de non-traitement » entre les cultures, d'une part, et les « zones d'habitation » et les « zones accueillant des groupes de personnes vulnérables », d'autre part, ont été publiés le 29 décembre 2019. Pour l'essentiel, ces textes fixent des distances minimales de 5 mètres pour les cultures dites basses, et de 10 mètres pour les cultures dites hautes. Ils prévoient toutefois des dérogations possibles pour les réduire respectivement à 3 et 5 mètres sous réserve d'accords locaux auxquels participeront les maire-sses-s et les associations départementales de maire-sses-s.

**En mars prochain, vous porterez une liste de candidat-e-s en vue de représenter toutes les sensibilités des citoyen-ne-s de votre commune :**

**Dans cette perspective, notre collectif souhaite connaître et faire connaître votre position quant au sujet des pesticides de synthèse, et vous invite à répondre aux quatre questions ci-après.**

**Vous avez jusqu'au 5 MARS 2020 pour nous retourner ce questionnaire, par mail à l'adresse suivante : [nousvoulonsdescoquelicots@arpe69.fr](mailto:nousvoulonsdescoquelicots@arpe69.fr)**

**Nous vous remercions par avance pour votre retour !**

**Pour le collectif NOUS VOULONS DES COQUELICOTS DANS LA COPAMO**

Loïc CIMELIERE, Sylvie FLON, Rémy MOREUILLE, Marie-Claire OLLAGNIER, Céline RODEN



## **Première question**

**Pensez-vous qu'il faille interdire les pesticides de synthèse en France ?**

- Oui
- Non
- Ne me prononce pas

## **Deuxième question**

**Si votre liste est élue, quelles mesures vous engagez-vous à prendre à l'égard de l'usage des pesticides de synthèse sur votre commune ?**

- Je m'engage à soutenir le respect des distances minimales de 5 et 10 mètres prévues par les textes publiés en décembre dernier, et m'opposer aux demandes locales de dérogations dans les instances auxquelles je participerais.
- Je m'engage à agir au-delà de ces textes :
  - En prenant un arrêté municipal interdisant l'utilisation de pesticides de synthèse
  - En prenant un arrêté municipal fixant des distances minimales plus grandes
  - En prenant les autres mesures suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Je m'engage à ne pas à agir au-delà de ces textes.
- Je ne me prononce pas.





### **Protection de vos données personnelles**

Les informations personnelles recueillies dans ce document font l'objet d'un traitement placé sous la responsabilité de l'association ARPE dont dépend notre collectif, représentée par sa secrétaire, Jacqueline DUCLOS et domiciliée Parc du Peu, S<sup>t</sup>-Maurice-sur-Dargoire, 69440 CHABANIÈRE. Il ne présente évidemment pas un caractère obligatoire, mais nous comptons sur votre participation pour connaître la position de la liste que vous représentez aux élections municipales de mars 2020 à l'égard de l'usage des pesticides de synthèse sur notre territoire, et à la faire connaître auprès de ses électeurs et électrices par tout moyen. Cette finalité s'inscrit dans les différentes actions de sensibilisation que nous menons, et répond ainsi à notre intérêt légitime.

Vos informations ont donc vocation à être relayées sur le territoire de la COPAMO. Elles seront conservées par notre collectif pendant six ans à compter de la proclamation des résultats sur votre commune. Pendant cette période, vous aurez le droit d'accéder et d'obtenir copie de vos informations, de demander leur rectification ou la limitation de leur traitement. Vous pourrez également vous opposer au traitement de vos informations pour des raisons tenant à votre situation particulière, et définir des directives concernant le sort de vos informations après votre décès. Pour exercer tout ou partie de vos droits, il vous suffira de contacter notre collectif par mail à [nousvoulonsdescoquelicots@arpe69.fr](mailto:nousvoulonsdescoquelicots@arpe69.fr). À cette occasion, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Si vous estimez, après nous avoir contacté-e-s, que vos droits sur vos informations ne sont pas respectés, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la Cnil ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).